

## **Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 11 mai 2017**

Motion des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST/ SNPREES-FO / SNTRS-CGT

*A l'attention du Président de l'IRSTEA et des ministres de tutelle*

### **Motion d'actualité « politique indemnitaire »**

Le CTEP de l'IRSTEA a maintes fois exprimé, à l'unanimité des représentants du personnel, son refus des politiques d'individualisation des rémunérations, de mise en compétition des agents et de creusement des inégalités que les ministères de tutelle veulent aggraver encore et imposer de force aux agents à travers la PEDR (pour les CR et DR) et le RIFSEEP (pour les ingénieurs et personnels techniques et administratifs). Cf. motions adoptées à l'unanimité lors des réunions du CTEP du 2 octobre 2015 et du 17 octobre 2016.

La mise en place du RIFSEEP, comme la relance de la PEDR, vont à l'encontre du principe du travail collectif nécessaire à la recherche, sont porteuses de conséquences désastreuses sur la motivation des personnels, l'ambiance de travail et la qualité des travaux de recherche. Et cela ne règle en rien la question récurrente de la faiblesse des rémunérations des personnels Recherche et ne va faire que raviver la question des inégalités de rémunération au sein même de l'IRSTEA, entre personnels titulaires de différents ministères, notamment «Recherche» et «Agriculture», qui exercent pourtant les mêmes fonctions.

Le CTEP de l'IRSTEA demande aux futurs ministres de renoncer à la mise en œuvre du RIFSEEP, de supprimer la PEDR et de prendre des mesures de relèvement des rémunérations des agents, en ayant pour objectif la résorption des inégalités.

Le CTEP demande au Président de l'IRSTEA d'utiliser toutes les marges de manœuvre financières disponibles sur l'enveloppe des primes pour des mesures générales de relèvement du niveau des primes des personnels Recherche de l'Institut, à commencer par les plus basses, et non pour accroître les inégalités au sein des corps Recherche.

*Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel*